

## DEPARTEMENT DE LA MANCHE

## Commune de VAINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**RÉUNION DU 26 Juin 2017**

Le vingt-six juin deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

**Présents et membres excusés et pouvoir :**

	GUISSE Édith	LECOLAZET Didier, absent
DADU Jacques	HERNOT Valérie	MANNEHEUT Marie-Jo
DEVILLE Olivier	HEUDES Thierry, absent	MONTÉCOT Sandrine, absente
FAGUAIS François	JOUENNE Abel	THÉAULT Chantal
GEERTS Danièle	LECHARTIER Sébastien	

**Secrétaire de séance :** *Élue conformément à l'article L.2121-15 du CGCT* : Mme Théault Chantal

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Convocation : 22/06/2017

Affichage : 30/06/2017

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance du 29 mai dernier est adopté à l'unanimité.

- **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**
  - **Délégation DIA Déclaration d'Intention d'Alinéer**
  - **Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie**
    - **Travaux**
      - **Service de l'eau**
      - **Dématérialisation des envois Actes**
      - **Questions diverses**

➤ **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Une décision a été prise par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du 29 mai 2017. Cette décision concerne la DIA et Mr le Maire propose de transmettre ce dossier à la communauté d'agglomération.

➤ **Délégation DIA Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Mr le Maire informe le Conseil que la commune de Vains a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant le terrain de la famille Letellier (à LA CHAUSSEE face à M Vandeviever) Compte tenu du montant de la vente M. Le Maire propose de transmettre à la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie avec un avis défavorable.

➤ **Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie : Pouvoirs de Police spéciale (Délibération N°20170626-01)**

Mr le Maire rappelle que suite à l'élection du Président de la communauté d'agglomération, la loi stipule que celle-ci récupère automatiquement au terme de six mois les pouvoirs de police spéciale attachés aux compétences transférées, sauf si la commune s'y oppose.

4 compétences sont concernées :

- Les déchets ménagers
- Les gens du voyage
- L'assainissement
- L'habitat

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de transférer ce pouvoir pour ce qui concerne les déchets ménagers, les gens du voyage et l'assainissement

Le conseil décide à l'unanimité de conserver la compétence concernant l'habitat compte tenu des enjeux spécifiques de celle-ci.

➤ **Travaux (Délibération N° 20170626-02)**

Mr le Maire informe que les consultations pour la maîtrise d'œuvre des travaux concernant l'assainissement de la route des Salines à Vains, seront lancés en septembre 2017.

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'associer la commune au projet de mise en réseau AEP (eau potable) et de demander à la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie de préparer les appels d'offre pour Le réseau AEP, pour la voirie, et d'adhérer au groupement de commande de voirie.

➤ **Service de l'eau**


Mr le Maire informe que la STGS a réalisé le rapport de gestion de l'eau pour la commune de VAINS. Le SDEAU50 doit à partir de ce rapport établir le rapport sur la qualité de l'eau. Dès réception de celui-ci, le conseil pourra l'adopter.

➤ **Dématérialisation des envois Actes (Délibération 20170626-03)**

Mr le Maire rappelle que la formalité de dépôt en télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (délibération, état civil, arrêtés, états budgétaires), était jusqu'à présent autorisée, en version dématérialisée, sur la plateforme ACTES.

Un certificat est attaché à la personne en charge du secrétariat. Le remplacement du poste impose un nouveau certificat.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité qu'un nouveau certificat sera demandé à Manche numérique.



↘ **Questions diverses**

↘ **Elections sénatoriales du 24 septembre 2017**

↘ Mr le Maire rappelle que la loi impose que le conseil se réunisse le 30 juin 2017 en vue d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, afin de permettre l'élection des sénateurs le 24 septembre prochain.

↘ **Mémoires**

Mr le Maire propose de réaliser une banque d'image au travers de cartes postales et photos qui racontent l'histoire de la commune et de les mettre en ligne sur le site. Certaines pourraient être imprimées en format spécial et apposées aux endroits stratégiques comme l'école, la mairie, l'écomusée... Mr le Maire s'est rapproché de Mr Forget Dominique. Un budget pourrait être attribué à cette opération.

↘ **Ferme Cassin**

Mr le Maire informe que la communauté d'agglomération a débuté des travaux de nettoyage sur la ferme Cassin. Il reste beaucoup à faire pour la rendre accessible aux randonneurs durant l'été, mais la commune continue à œuvrer auprès de l'agglomération pour l'achèvement de ces travaux.

↘ **Point sur les réunions de commissions intercommunales**

↘ **Point urbanisme**

Mme Théault Chantal propose de faire un point sur les dossiers d'urbanisme en cours sur la commune.





↘ **RPI semaine des 4 jours**

Une réunion aura lieu pour la prise de décision. La question est en réflexion à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun membre du conseil municipal ne demande la parole, la séance est levée à 22h00.

La présente séance contient 3 délibérations numérotées 20170626-01 à 20170626-03

La prochaine réunion de conseil aura lieu le vendredi 30 juin 2017.

Olivier DEVILLE	
Jacques DADU	
François FAGUAIS	
Danièle GEERTS	
Édith GUISSÉ	
Valérie HERNOT	
Thierry HEUDES	Absent
Abel JOUENNE	
Sébastien LECHARTIER	
Didier LECOLAZET	Absent
Marie-Jo MANNEHEUT	
Sandrine MONTÉCOT	Absente
Chantal THÉAULT	